

## Qu'est-ce que Filiassur Prévoyance Décès?

- Une protection permettant d'assurer le versement d'un capital à vos proches
- Un capital garanti pouvant atteindre 20 000€ en cas de décès ou Perte totale et irréversible d'autonomie (PTIA) par accident
- Une fiscalité avantageuse : le capital versé à vos bénéficiaires n'est pas soumis à l'impôt sur le revenu et est exonéré de droits de succession\*
- Un soutien financier pour votre conjoint : en cas de décès, avec le capital versé, votre conjoint peut affronter les situations difficiles
- Pas de questionnaire de santé à remplir ni de visite médicale à passer
- Une cotisation qui n'évolue pas avec l'âge
- Adhésion en couple (duo) : -10% sur les cotisations totales du couple

\* Dans la limite de la législation en vigueur

A partir de

**4,15 €**  
par mois  
seulement

- Adhésion de 20 à 54 ans
- Délai de carence :
  - aucun en cas de décès accidentel ou en cas de perte totale et irréversible d'autonomie accidentelle
  - 1 an en cas de décès non accidentel ou de perte totale et irréversible d'autonomie non accidentelle

## Pourquoi choisir Filiassur Prévoyance Décès?

### 01 Une protection mettant ses proches à l'abri

Un capital est versé au bénéficiaire et permet ainsi d'apporter une aide à son conjoint, ses enfants et ses proches. Il permet également de faire face aux dépenses immédiates de poursuivre ses projets ou encore de financer les études de ses enfants.

### 02 Un soutien financier

Le capital décès versé par la Sécurité sociale est à certaines conditions d'un montant de 3404 € en 2016. L'assurance Filiassur Prévoyance Décès permet précisément de pallier cette situation en mettant les ayants droit du défunt, ou d'autres bénéficiaires désignés, à l'abri du besoin.

### 03 Une fiscalité avantageuse

Vous transmettez un capital exonéré d'impôts et des droits de succession\* et celui-ci est libre d'utilisation.

\* Dans la limite de la législation en vigueur

## Pourquoi choisir Filiassur?

Anticipez les soucis en mettant vos proches à l'abri. Pour protéger vos proches et assurer l'avenir de vos enfants, Filiassur permet à vos proches de faire face à la situation en préservant leur avenir grâce à :

- Un tarif attractif : à partir de 4,15€/mois
- L'adhésion sans formalité médicale
- Une cotisation qui n'évolue pas avec l'âge
- Ses avantages tarifaires :
  - Un mois de cotisation offert
  - 10% de remise pour le couple

## Qui est Filiassur?

- 300 000 clients font confiance à Filiassur pour les protéger et soutenir leurs proches dans leur vie quotidienne
- Filiassur propose une gamme complète de garanties de prévoyance : Hospitalisation, Dépendance, Accidents de la vie, Décès accidentel et Obsèques
- Créée en 2007, la société Filiassur est basée au Havre en Normandie
- 400 conseillers Filiassur sont à votre écoute du lundi au vendredi de 9h à 18h